31 octobre 2006

06.164
ad 06.038

Postulat du groupe socialiste

Desserte ferroviaire Le Locle – La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel: des améliorations à court terme nécessaires

Dans la perspective de la mise sur pied du nouvel horaire CFF (décembre 2007), le Conseil d'Etat est prié d'étudier toutes les mesures qui permettraient d'améliorer la desserte ferroviaire Le Locle-La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel.

Il s'agirait par exemple:

– d'introduire une réelle cadence semi-horaire sur cette ligne, ce qui devrait devenir possible et surtout attractif dans le cas de l'introduction d'une desserte semi-horaire de la ligne du pied du Jura;

– d'améliorer les vitesses d'entrée et de sortie en gare de La Chaux-de-Fonds (côté est) et en gare de Neuchâtel (côté ouest) qui sont actuellement basses;

– d'exploiter la ligne avec un type de rames surbaissées (de type FLIRT) qui possèdent une forte accélération, ce qui permettrait de gagner du temps à Chambrelien et sur le reste du parcours. L'utilisation de matériel roulant moderne avec des gares comme celles de La Chaux-de-Fonds, Les Hauts-Geneveys et Neuchâtel (pour certains quais) disposant déjà de quais à 55 centimères, permettrait aux personnes à mobilité réduite d'y accéder de plain-pied. Cela améliorerait les temps de transbordement, le confort des voyageurs et en retour l'image de nos transports publics.

Des études sont en cours pour savoir quelle variante de Transrun il faudra retenir. Ces réflexions doivent certes être menées mais elles ne conduiront à des réalisations que dans une quinzaine d'années au mieux. Elles ne doivent pas d'ici là paralyser les possibilités d'améliorer une desserte qui est essentielle pour l'image de notre canton et surtout pour les usagers quotidiens de cette ligne.

Signataires: A. Tissot Schulthess, O. Duvoisin, M. Giovannini, J.-P. Franchon, Frédéric Cuche, A. Fischli, C. Siegenthaler, C. Borel et E. Flury.